

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 FÉVRIER 2008 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Abraham Gonshor, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

ABSENT : Monsieur le conseiller David Sternthal

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTION

Mme Genziuk

- Demande quel montant la Ville de Hampstead devra payer à la Ville de Côte Saint-Luc pour la 3^{ième} année de l'entente relative à la bibliothèque.

2008-022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2008-023

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition présentée par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 janvier 2008 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2008-024

POSITION DU CONSEIL DE LA VILLE DE HAMPSTEAD SUR LA PROPOSITION DE COMPROMIS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS RELATIVEMENT AUX REDEVANCES DUES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE dans sa lettre du 18 décembre 2007, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a informé la Ville de Hampstead que, suite à la troisième redistribution des redevances en vertu du *Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*, une somme de 30 449,02 \$ a été réservée pour la Ville de Hampstead pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2007;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QUE les redevances réservées jusqu'à maintenant pour la Ville de Hampstead sont de 16 215,31 \$ pour décembre 2006, de 24 084,64 \$ pour juin 2007 et de 30 449,02 \$ pour décembre 2007, pour un total de 70 748,97 \$;

ATTENDU QU'à défaut d'entente entre l'agglomération de Montréal et les villes liées concernant le bénéficiaire de la subvention, le ministère a soumis dans sa lettre du 18 décembre 2007, une proposition de compromis de redistribution des redevances basée sur la proportion de 61,39 % consacrée aux services de proximité et de 38,61 % pour les services d'agglomération pour l'année 2007 ;

ATTENDU QUE sur la base de cette proposition de compromis, la Ville de Hampstead recevrait des redevances totales de 43 432,91 \$ pour les redistributions de décembre 2006 ainsi que de juin et décembre 2007 comparativement au montant réservé de 70 748,97\$;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead et les autres villes liées de l'agglomération de Montréal sont responsables, sur leurs propres territoires, de la collecte et du transport des matières résiduelles ainsi que de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles comme le prévoit implicitement le paragraphe 6^o de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines municipalités* (L.R.Q., chapitre E-20.001) ;

ATTENDU QU'il revient aux municipalités liées de prendre des mesures incitatives afin que sa population adhère au Plan de gestion des matières résiduelles et que les objectifs imposés par la politique gouvernementale soient atteints ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la population de Hampstead que la Ville exprime son désaccord avec la proposition de compromis soumise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le Conseil de la Ville de Hampstead exprime son désaccord face à la proposition de compromis soumise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement à la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles ;
- QUE le Conseil de la Ville de Hampstead demande respectueusement à la ministre de verser à la Ville de Hampstead, le total des montants qui lui sont et seront dus en application du *Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*, et ce, sans attendre la conclusion d'une entente ou l'adoption d'une loi modifiant les responsabilités des villes liées et de l'agglomération relativement au partage de la subvention ; et
- QUE copie de cette résolution soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, à l'ensemble des villes liées de l'agglomération de Montréal, ainsi qu'à M. Lawrence Bergman, député de D'Arcy McGee.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-025

PARTICIPATION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD À « UNE HEURE POUR LA TERRE »

ATTENDU QUE le 31 mars 2007, 2,2 millions de personnes et 2 100 entreprises de Sydney, Australie ont éteint leurs lumières pendant une heure, « heure terrestre », et que cet effort collectif a eu pour effet de réduire la consommation d'énergie à Sydney de 10,2% pendant cette heure, soit l'équivalent du retrait de 48 000 voitures de la route pour cette période ;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead désire prendre position concernant une des grandes menaces auxquelles notre planète n'ait jamais été confrontée, soit celle du réchauffement global ;

ATTENDU QUE la réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue une responsabilité partagée que chaque ville doit s'engager à réduire les émissions de carbone et que chaque personne, entreprise ou communauté doit participer à cet effort ;

ATTENDU QU'à ce jour, les villes de Sydney, Chicago, Tel Aviv, Manille, Copenhague, Melbourne, Brisbane et Toronto se sont engagées à éteindre les lumières pendant une heure à compter de 20 h, samedi le 29 mars 2008, pour combattre le réchauffement global de la planète ;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la Ville de Hampstead éteigne, pendant une heure, toute lumière non essentielle à compter de 20 h, le samedi 29 mars 2008 ;
- QUE tous les résidents de Hampstead soient invités à se joindre à cette initiative le 29 mars ; et
- QUE toutes les municipalités de l'agglomération de Montréal soient invitées à conjuguer leurs efforts à ceux de la Ville de Hampstead lors de « l'heure pour la terre », le 29 mars 2008.

Adoptée

2008-026

OPPOSITION À L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE LA CMM POUR LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'amendement au règlement de la CMM sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la CMM au sujet du financement des équipements métropolitains que sont le Jardin botanique, l'insectarium, le Planétarium, le Biodôme et le Cosmodôme ;

ATTENDU QUE la section 2 du règlement de la CMM prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2008, le déficit de ces équipements sera réparti aux municipalités de la CMM selon leur potentiel fiscal respectif allégeant ainsi la part de la ville de Montréal d'environ 5,4 millions de dollars aux dépens de toutes les autres municipalités de la CMM ;

ATTENDU QUE ce règlement, sans modification, équivaut pour la Ville de Hampstead à des sommes supplémentaires à payer en 2008 pour les équipements à caractère métropolitain ;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead préconise la reconduction de la formule de répartition actuelle jusqu'en 2013 ;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal de la Ville de Hampstead appuie sans réserve la position du président du Caucus des municipalités de la Métropole et maire de Laval, monsieur Gilles Vaillancourt, afin que soit reconduite la formule de répartition actuelle jusqu'en 2013 ;
- QUE le conseil municipal de la Ville de Hampstead demande au maire de Montréal, ainsi qu'à tous les représentants de la Ville de Montréal, au conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal, de respecter l'esprit et l'engagement pris lors de la signature du pacte fiscal, et ce, concernant la reconduction de la formule de répartition actuelle du financement des équipements métropolitains.
- QUE copie de la présente résolution soit transmise au maire de la Ville de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal, monsieur Gérard Tremblay, au maire de Laval et président du Caucus des municipalités de la Métropole de l'Union des municipalités du Québec, monsieur Gilles Vaillancourt, à toutes les villes et municipalités régionales de comté de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adoptée

2008-027

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 690-3 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 690 CONCERNANT LES NUISANCES

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 690-3 a été donné lors de la séance ordinaire du 7 janvier 2008 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le Règlement n° 690-3 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le règlement n° 690 concernant les nuisances ».

Adoptée

2008-028

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 761-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 761 CONCERNANT LES CHIENS (COÛTS D'IMMATRICULATION)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 761-1 a été donné lors de la séance ordinaire du 7 janvier 2008 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Clifford Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'adopter le Règlement n° 761-1 intitulé : « Règlement modifiant de règlement n° 761 concernant les chiens (coûts d'immatriculation) ».

Adoptée

2008-029

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 710-1 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT N° 710 RÉGISSANT LES PERMIS DE TOURNAGE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Abraham Gonshor qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 710-1 modifiant le règlement n° 710 régissant les permis de tournage.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 710-1 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2008-030

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 705-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 705 CONCERNANT LA COLLECTE, L'ENLÈVEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Bonnie Feigenbaum qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 705-1 modifiant le règlement n° 705 concernant la collecte, l'enlèvement et l'élimination des déchets.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 705-1 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2008-031

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 29 CHEMIN BELSIZE

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 8 janvier 2008 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement à l'arrière et l'ajout d'un deuxième étage au-dessus du salon de la résidence unifamiliale isolée** située au **29 chemin Belsize**, et préparé par **Geiger & Huot, architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier 2008, soit **refusé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n°727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-032

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 23 CHEMIN APPLEWOOD

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 9 janvier 2008 montrant **des plans et élévations pour l'ajout d'un deuxième étage à l'arrière au-dessus de la terrasse de la résidence unifamiliale isolée** située au **23 chemin Applewood**, et préparé par **Wendy Spatzner, architecte**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-033

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 103 CHEMIN STRATFORD

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 9 janvier 2008 montrant **des plans et élévations pour la démolition de la résidence actuelle et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée** au **103 chemin Stratford**, et préparé par **Rubin & Goldenberg architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier 2008, soit **refusé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-034

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 31 CHEMIN HEATH

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les plans reçus le 14 janvier 2008 montrant **des modifications à la façade de la résidence unifamiliale isolée** au **31 chemin Heath**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier 2008, soit **refusé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-035

DÉPÔT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT 58 CHEMIN GLENMORE

Conformément à l'article 7.6 du Règlement n° 759 concernant la démolition des immeubles, le conseil municipal reçoit dépôt de la décision rendue par le comité de démolition à sa séance du 21 janvier 2008 par laquelle il approuve la démolition partielle de la résidence unifamiliale isolée située au 58, chemin Glenmore.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-036

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU
50 CHEMIN GRANVILLE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 3598767 situé au 50 chemin Granville, afin de permettre que la hauteur du bâtiment à la crête du toit soit à 37'-6" au lieu de la hauteur maximum permise de 35'-0", telle que mesurée à partir du niveau moyen du trottoir adjacent à la ligne secondaire avant sur lequel le bâtiment est érigé, le tout conformément aux dispositions de l'article 5.1 du Règlement de zonage n° 727 ;

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 50 chemin Granville sur le lot 3598767.

Adoptée

2008-037

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2008

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de janvier 2008 a été soumise au Conseil.

Après délibérations, il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2008, au montant de 1 739 305,62 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2008-038

**INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS ANNUEL 2008 DE
« GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION » (GFOA)**

ATTENDU QUE le Congrès annuel 2008 de « Government Finance Officers Association » aura lieu à Fort Lauderdale (Floride) du 15 au 18 juin 2008;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU :

- QUE le Conseil autorise la participation et le remboursement des dépenses des délégués suivants au Congrès annuel 2008 de « Government Finance Officers Association » (GFOA) :

Richard Sun, directeur général
Charles Ohayon, trésorier
Simona Sonnenwirth, analyste de recettes

- QUE le certificat du trésorier n° 08-007 daté du 25 janvier 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Ont voté en faveur:

Bonnie Feigenbaum
Leon Elfassy
Michael Goldwax
Abraham Gonshor

En faveur: 4

A voté contre:

Clifford Borden

Contre: 1

Adoptée sur division

2008-039

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES ENROBÉS BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture des enrobés bitumineux pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 21 janvier 2008, celle de Les Pavages Chenail Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la fourniture des enrobés bitumineux pour l'année 2008 soit octroyé à l'entreprise ci-après et pour les coûts suivants :

LES PAVAGES CHENAIL INC.

| | |
|--|---------------|
| Asphalte MB-7 (approx. 300 tonnes métriques) | 70,00 \$ / tm |
| Asphalte MB-6 (approx. 100 tonnes métriques) | 67,00 \$ / tm |
| Asphalte MB-5 (approx. 50 tonnes métriques) | 66,00 \$ / tm |
| Asphalte MB-4 (approx. 50 tonnes métriques) | 66,00 \$ / tm |
| Asphalte MB-3 (approx. 25 tonnes métriques) | 65,00 \$ / tm |

| | |
|--------------|-------|
| T.P.S. 5 % | Extra |
| T.V.Q. 7,5 % | Extra |

- QUE le certificat du trésorier n° 08-004 daté du 22 janvier 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-040

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de pierre concassée;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 21 janvier 2008, celle de Les Pavages Chenail Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat de fourniture de pierre concassée soit octroyé à l'entreprise ci-après et pour les coûts suivants :

LES PAVAGES CHENAIL INC.

Fourniture de pierre concassée du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2009
(selon spécifications)

| | | |
|------------------------|--------------------------------|---------------|
| Pierre concassée ¼" | (approx. 25 tonnes métriques) | 17,25 \$ / tm |
| Pierre concassée 2"-4" | (approx. 25 tonnes métriques) | 17,25 \$ / tm |
| Criblure (dust) | (approx. 100 tonnes métriques) | 12,00 \$ / tm |
| Pierre concassée ¾" | (approx. 125 tonnes métriques) | 15,75 \$ / tm |
| R.O.C. 0 – 3/4" | (approx. 800 tonnes métriques) | 13,25 \$ / tm |

| | | |
|--------|-------|-------|
| T.P.S. | 5 % | EXTRA |
| T.V.Q. | 7,5 % | EXTRA |

- QUE la dépense approximative sera de 16 515,02 \$ taxes incluses; et
- QUE le certificat du trésorier n° 08-005, daté du 22 janvier 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-041

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE SERVICE DE CONCIERGERIE POUR LE BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en février 2007, il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour un contrat d'un an pour le service de conciergerie pour le bâtiment des Travaux publics incluant une clause de renouvellement annuel pour deux années d'option, soient 2008-2009 et 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2007-066 adoptée le 5 mars 2007, le Conseil a octroyé le contrat de conciergerie pour l'année 2007-2008 au plus bas soumissionnaire conforme, Service d'entretien Carlos Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de division des achats d'exercer la clause de renouvellement pour l'année d'option 2008-2009;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le contrat de service de conciergerie au bâtiment des Travaux publics soit renouvelé avec Service d'entretien Carlos Inc. pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 aux coûts suivants :

SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC

Service de conciergerie garage TP 1 205,63 \$ / mois
(tel que spécifications)

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Sous total pour une année : | 14 467,56 \$ |
| T.P.S. 5% | 723,38 \$ |
| T.V.Q. 7.5% | <u>1 139,32\$</u> |
| Grand total taxes incluses | 16 330,26 \$ |

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le certificat du trésorier n° 08-006, daté du 22 janvier 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-042

OCTROI DU CONTRAT POUR LE SERVICE D'ÉLECTRICIENS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour le service d'électriciens;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 28 janvier 2008, celle de Les Entreprises d'électricité Kuizz est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour le service d'électriciens soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ KUIZZ

Contrat pour la période du 19 février 2008 au 14 mars 2009

| | |
|--|------------------|
| Service d'un électricien (note – aucun frais additionnel pour temps supplémentaire) | 69,00 \$ / heure |
| Service d'un aide électricien | 47,00 \$ / heure |
| Frais de déplacement | 34,50 \$ |
| Frais de kilométrage | 00,00 \$ / km |
| Frais minimum par appel | 103,50 \$ |
| T.P.S. 5 % | Extra |
| T.V.Q. 7,5 % | Extra |

- QUE, basé sur l'utilisation de l'année précédente, la dépense approximative sera de 61,855\$ taxes incluses; et
- QUE le certificat du trésorier n° 08-008, daté du 4 février 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-043

DÉSIGNATION D'UN GESTIONNAIRE DE FONDS POUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

ATTENDU QUE le comité de retraite a mandaté la firme de consultation en gestion de placement Mercer pour recueillir et fournir des informations de gestionnaires de fonds pour le Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead ;

ATTENDU QUE Mercer a produit un rapport au comité de retraite au cours du mois de mai 2007;

ATTENDU QUE le comité de retraite a étudié le rapport et rencontré les différentes firmes finalistes retenues par Mercer;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QUE le comité de retraite recommande au Conseil de nommer la firme Great West Compagnie d'assurance-vie à titre de gestionnaire des fonds du régime de retraite;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- DE mettre fin au mandat de Jarislowky Fraser Ltée et de Fiducie Desjardins et de confier le mandat à Great West Compagnie d'assurance-vie ; et
- D'autoriser le directeur des ressources humaines, conjointement avec le directeur général ou le conseiller municipal désigné sur le Comité de retraite par le conseil municipal, à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

Adoptée

2008-044

EMBAUCHE DE MADAME CARINA TOLEDO À TITRE DE « PRÉPOSÉE AU SECRÉTARIAT »

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'embaucher Madame Carina Toledo à titre de « Préposée au secrétariat » à compter du 18 février 2008, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429 et la Ville de Hampstead; et
- QUE le certificat du trésorier n° 08-009, daté du 11 février 2008 atteste que les fonds son disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTION

M. Surkes

- Demande pourquoi avoir modifié les règlements numéros 690 et 761.

M. Novak

- Demande si la Ville émet des permis d'occupation une fois les travaux de construction terminée.

2008-045

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Clifford Borden et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Chantal Bergeron, greffière